

Elaboration du Plan Local
d'Urbanisme intercommunal

4.8.1.
Règlement graphique
SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT Nord

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt
du _____ du projet d'élaboration du
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la
communauté de communes du Châtillonnais-
en-Berry

Le Président
Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry
1, rue Maurice Davallon
36700 CHATILLON-SUR-INDRE

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Limite et désignation de la zone ou du secteur : N

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation
et n° d'OP (dont point de vue : )

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être
subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants

Secteur urbain/pénurbain où les constructions doivent respecter
des dispositions réglementaires particulières du PLU

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire
l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et
déclaration préalable d'aménager) accordée

Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée
à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

Espace bois classé à conserver ou à créer : bois, haie

Environnement : bois

Paysage : espace vert urbain

Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé

Paysage : élément bâti

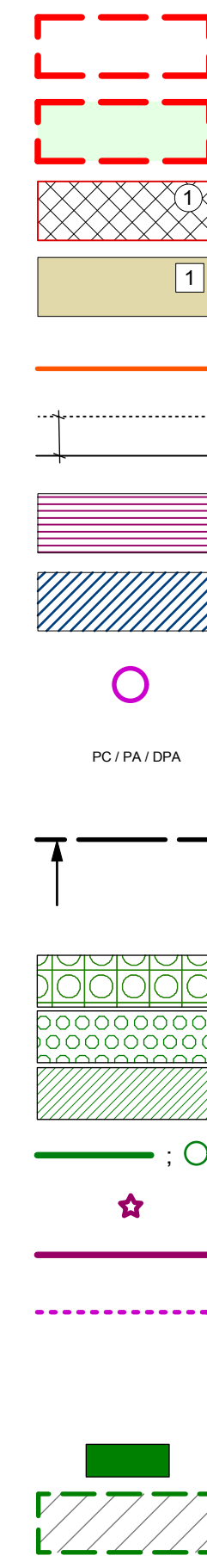
Environnement (hydraulique) : fossé

Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade
et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Bâtiment agricole


Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole
(indication pour information et prévention)



Zones	Relevés	Définitions
U	U	Centre ancien à l'extérieur du territoire urbain historique de Châtillon-sur-Indre
U	Ua	Centre ancien deses des autres bourgs
U	Ua	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en propriété des terres bourg
U	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain résidentiel, majoritairement construit depuis le 20 ^{ème} siècle
U	Uj	Secteur de jardins en zone urbaine
U	Up	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
U	Uy	Secteur destiné aux activités économiques
U	Uyz	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
AU	AA	Utilisation future à dominante résidentielle
AU	AAy	Utilisation future pour les activités économiques
A	A	Zone agricole
A	AA	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
A	AAu	Secteur agricole péri-urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec le présent de habitat agricole et résidentiel, dont des activités de maraîchage
A	AAp	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
A	AAy	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités sociales non agricoles
A	AAz	Zone agricole de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
A	AAj	Secteur de jardins de l'Étang de l'Oratoire
A	AAp	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
A	AAu	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
A	AAy	Secteur de jardins en zone résidentielle
N	N	Secteur de jardins de capacité d'accueil limitées pour les hébergements de loisirs et de tourisme
N	Na	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour le sport récréatif de loisir à la nature
N	Nb	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
N	Nc	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et éducatives
N	Nd	Zone naturelle des vallées affluentes de la Indre Indre ou d'autres bassins versants
N	Ny	Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées pour des activités sociales non résidentielles ou forestières

N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Création d'un parking privé de 14 places	462 m²	Commune
2	Extension de l'atelier communal	455 m²	Commune

Précisions sur la représentation graphique :
Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique
d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour
bien identifier la haie à préserver.



DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025